

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de Fr. 790'000.- pour les travaux d'aménagement d'un parking relais sur le site du Parc scientifique et technologique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les principes directeurs de la politique du stationnement ont été présentés à la population et aux conseillers, en septembre 2013.

Pour rappel, le plan directeur du stationnement vise à fournir une offre adaptée à l'ensemble des usagers de la route, tant sur le plan de la durée du stationnement, de la tarification, que de la localisation des places de parc. Pour atteindre cet objectif, il s'agit désormais de :

- offrir une possibilité de stationnement longue durée aux pendulaires, qui n'ont pas d'alternatives de transport pour se rendre sur leur lieu de travail ;
- libérer une partie du stationnement au centre-ville au bénéfice des habitants et des visiteurs de courte et moyenne durées ;
- faciliter la cohabitation entre les usagers du stationnement longue durée, qui bénéficient de macarons et, les usagers de courte et moyenne durées.

Dans ce cadre, les mesures à mettre en œuvre consistent à :

- créer une offre en stationnement pour les pendulaires ;
- introduire une tarification-horaire du stationnement, adaptée aux fonctions du centre-ville ;
- introduire un système de macarons pour les résidents ou des usagers, ayant besoin de stationner en longue durée.

En outre, le plan directeur du stationnement étant mis en œuvre par paliers, l'offre et la gestion des places de parc seront contrôlées et adaptées en fonction des nécessités, comme le prévoit le règlement.

Depuis janvier 2014, les premières mesures se mettent en place, avec l'introduction de la nouvelle tarification de parcage au centre-ville, la demande d'approbation du règlement du stationnement par le Département des institutions et de la sécurité, et finalement, la mise à l'enquête publique du parking relais au parc scientifique et technologique (PST) à Y-Parc.

La mise à l'enquête étant close, il s'agit désormais de réaliser ce dernier d'ici la fin de l'année 2014, de manière à faire coïncider l'introduction des premiers macarons dans les zones résidentielles avec une offre en stationnement élargie pour les pendulaires, à l'entrée sud de la ville.

Un crédit d'investissement de Fr. 790'000.- est nécessaire pour y parvenir.

La chaîne des déplacements entre la ville et le parking

La liaison entre le parking et la ville est primordiale pour assurer le succès de la fréquentation du parking. Ce dernier est également important afin de pouvoir garantir une meilleure gestion du stationnement dans les quartiers de la ville.

Il est donc mis à disposition des usagers :

- un renforcement de la cadence des bus, qui passera de 15 à 10 minutes aux heures de pointe le matin et le soir ;
- des cheminements cyclables et piétonniers confortables et sécurisés, en lien avec l'offre de vélos disponibles sur le parking.

Les conditions d'accès au parking relais

La tarification privilégie les pendulaires. Les tarifs retenus, à l'instar de nombreux parkings relais situés dans le Canton de Vaud, se déclineront comme suit :

Type d'usager	Tarif (Fr.) pour le parking uniquement	Remarque
Journalier (6h - 19h)	4.-	Distribué à l'horodateur automatiquement avec une carte journalière Mobilis à 8.60
Mensuel	12.-	Voir conditions d'accès ci-dessous
Annuel	120.-	

Les conditions d'abonnement seront les suivantes :

- être détenteur d'un abonnement de transports publics (Mobilis, abonnement général), d'un abonnement Publibike ou d'un accès au garage à vélos sécurisé ;
- l'abonnement ci-dessus doit être de même durée que l'abonnement du P+R ;
- le lieu de travail est obligatoirement situé hors du secteur du PST ;
- les conditions en lien avec les abonnements du parking relais sont identiques aux règles de Mobilis.

Il n'est pas prévu une tarification/horaire pour les visiteurs de courte et moyenne durées. Toutefois, l'usage est gratuit entre 19h00 et 06h00 pour tous les usagers, de même que les samedis et dimanches.

La réalisation du parking

Le parking est situé sur les terrains privés de la copropriété du PST. Celle-ci met à disposition le terrain à bien plaisir. Dans ce cadre, une convention définit les principes de mise à disposition. Parmi ceux-ci :

- la Commune d'Yverdon-les-Bains dispose d'une surface totale de 4'000 m² ;
- tous les coûts de construction, gestion et exploitation sont à la charge de la Commune ;
- la durée de la mise à disposition du terrain est fixée à 5 ans ;
- obligation d'initier les études liées à la réalisation du parking en ouvrage (silo) selon le règlement du PPA et au rachat du bien-fonds nécessaire à cette réalisation durant ce laps de temps ;
- démontage de l'installation et remise en état de la parcelle, aux frais de la Commune, au terme de la durée de la présente convention, pour autant que celle-ci ne soit pas renouvelée.

Les travaux consistent à :

- égaliser le terrain naturel existant avec de la grave ;
- poser un revêtement bitumineux semi-pénétrant ;
- réaliser un drainage gravitaire des eaux de surface ;
- installer l'équipement nécessaire au bon fonctionnement du parking.

L'aménagement est prévu pour garantir un entretien facilité par les services de la ville, mais aussi pour garantir des coûts raisonnables lors de son démontage.

La direction architecturale sera assurée par la filière Mobilité tandis que la direction des travaux sera assumée par un bureau d'ingénieurs civils.

Coûts et financement

Le plan des investissements prévoit Fr. 800'000.- pour les travaux du parking.

Le coût se décline comme suit :

Descriptif	Montant TTC	Totaux TTC
Génie civil	Fr. 520'000.-	
Aménagement des fossés drainants	Fr. 10'000.-	
Eclairage public	Fr. 20'000.-	Fr. 550'000.-
Station Publibike (14 bornes/vélos)	Fr. 65'000.-	
Couvert à vélos sécurisé (10 vélos)	Fr. 20'000.-	
Marquage et signalisation	Fr. 10'000.-	
Equipements divers (poubelle, horodateur,..)	Fr. 25'000.-	Fr. 120'000.-
Honoraires (DA + DT + géomètre)	Fr. 30'000.-	
Taxes administratives	Fr. 10'000.-	
Intérêts intercalaires	Fr. 15'000.-	
Compte étude municipalité 9101	Fr. 30'000.-	
Divers et imprévus (5%)	Fr. 35'000.-	Fr. 120'000.-
TOTAL		Fr. 790'000.-

L'investissement sera amorti en 5 ans au plus, durée initiale de la convention de mise à disposition des terrains par la copropriété du PST. Les charges annuelles seront de Fr. 183'675.- et comprendront les tranches annuelles d'amortissement de Fr. 158'000.-, les frais d'intérêt variable sur le capital investi, de Fr. 9'875.- et les frais d'entretien de Fr. 15'800.-.

L'augmentation de l'offre en transport aux heures de pointe engendre une augmentation de la participation au déficit d'environ Fr. 55'000.- par an. Ce montant sera inscrit au budget 2015, pour porter le montant de la participation à Travys à Fr. 3'700'000.-. De même, la participation à Publibike sera augmentée de Fr. 14'000.- au budget 2015, pour être portée à Fr. 140'000.-.

Les délais

	Délais
Mise à l'enquête et appel d'offres aux entreprises <i>(le P+R n'a pas fait l'objet d'opposition)</i>	mai 2014
Préavis au Conseil Communal pour un P+R	septembre 2014
Travaux	fin septembre 2014
Mise en service du P+R	décembre 2014

Boussole 21

Au niveau environnemental, le P+R a un impact positif, dans la mesure où il permettra de diminuer, avec toutes les mesures d'accompagnement comprises dans le plan directeur du stationnement, le trafic au centre-ville. Toutefois, l'asphaltage d'une surface de 4'000 m² n'est pas idéal au niveau de la perméabilité des sols. Le caractère provisoire du parking n'en fait pas un investissement durable et rentable sur un plan purement financier. Néanmoins, cet état de fait est partiellement compensé par un coût de réalisation, par place, relativement peu élevé (Fr. 7'000.-) en comparaison à une place sur le domaine public (Fr.12'000.-). Ce faible coût provient de la réutilisation du coffre en grave de la place déjà existante au PST.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

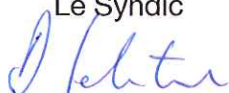
LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement d'un parking P+R sur le site du Parc scientifique et technologique ;
- Article 2: Un crédit d'investissement de Fr. 790'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1111 « P+ R - PST » et amortie en 5 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La Secrétaire

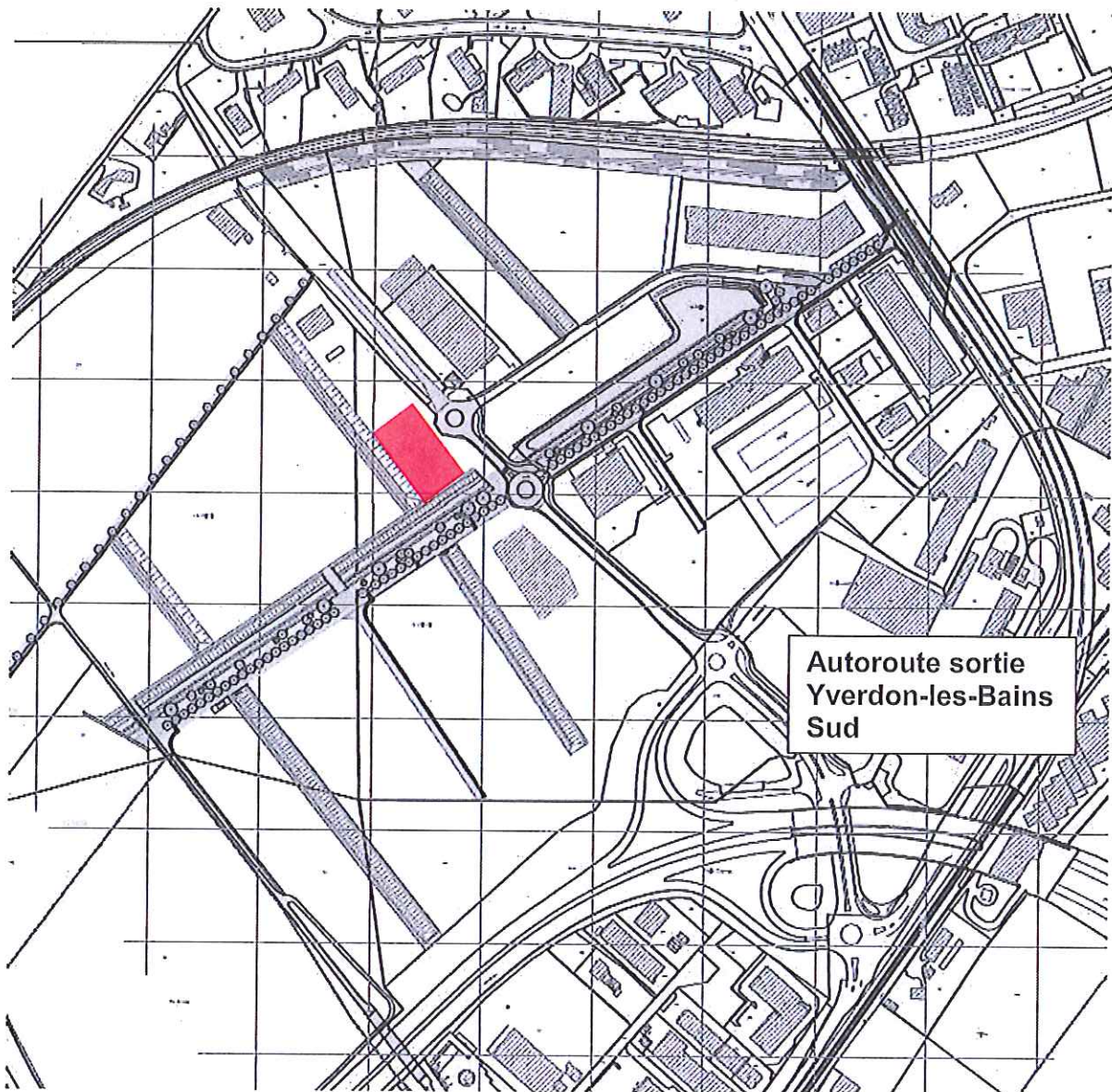


S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : Monsieur D. von Siebenthal, syndic

Plan de situation

Annexe : Situation du parking relais au PST



Légende :

 Parking relais